La face cachée de la chasse baleinière scientifique

Pour avoir révélé un trafic de viande de baleine à grande échelle, deux militants de Greenpeace Japon encourent jusqu'à 10 ans de prison ferme.

Les faits :

Deux militants de Greenpeace Japon, Junichi Sato et Toru Suzuki encourent jusqu'à 10 ans de prison de ferme. Accusés d' « atteinte aux biens d'autrui » et de « vol » de viande de baleine, ils sont aujourd'hui en liberté sous caution. Les autorités japonaises ont également entamés des procédures pour faire fermer le bureau de Greenpeace Japon.
En mai 2008 Greenpeace Japon révélait un véritable trafic de viande de baleine après une enquête de plusieurs mois.

L'enquête : Un secret de polichinelle

Janvier 2008. Greenpeace enquête pendant plusieurs mois sur une affaire de détournement de viande de baleine. Ils découvrent que l'équipage d'une flotte baleinière japonaise détourne de la viande pour ensuite la revendre à leur propre compte avec l'accord tacite de l'entreprise Kyodo Senpaku, propriétaire de la flottille de chasse et en particulier du *Nisshin Maru,* le navire usine.
C'est le plus gros baleinier industriel nippon, dévolu officiellement à la seule pêche scientifique pour lequel ils travaillent. Des membres de l'équipage confirmeront plus tard que cette pratique est courante depuis des décennies.

©Greenpeace ***Le Nisshin Maru dans le port de Tokyo***

Pendant l'enquête, des informations provenant d'un actuel et de deux anciens employés de Kyodo Senpaku, la firme propriétaire du *Nisshin Maru,* ont été fournies à Greenpeace. Ces témoignages révèlent entre autre:

- Juste avant le débarquement, le personnel à bord empaquettent la viande « illégale » préalablement salée dans des caisses d'au moins 20 kg chacune.
- Certaines personnes récupèrent jusqu'à 30 caisses.
- D'autres membres d'équipage ainsi que le personnel de l'ICR (Institut de recherche des cétacés) passent leurs commandes personnelles de viande à l'équipage du *Nisshin Maru*
- Une fois débarquées, les boîtes sont expédiées via la compagnie de livraison à domicile Seino Transport directement au domicile des personnes impliquées.

Greenpeace France - 22, rue des Rasselins, 75020 Paris - Tel. 01 44 64 02 02 - Fax : 01 44 64 02 00 - **www.greenpeace.fr**

• De la viande de baleine est aussi directement vendue aux membres de l'équipage.

16 avril 2008. D'après les informations recueillies au cours de l'enquête et au courant du processus de l'acheminement des caisses de viande détournées, les militants de Greenpeace parviennent à mettre la main sur une caisse à l'attention d'un membre de l'équipage dans le dépôt de la compagnie de livraison à domicile Seino transport. La caisse porte la mention « carton », à l'intérieur ; 23.5 kg d' *unesu* – du « bacon de baleine ». La valeur du butin est estimée à 3 000 dollars.

Le 15 mai 2008. Greenpeace Japon présente sa découverte lors d'une conférence de presse et adresse la caisse de viande de baleine au Procureur du district de Tokyo comme preuve de l'existence d'une filière parallèle et corrompue d'écoulement de cette viande.
Le Procureur de Tokyo juge les preuves suffisamment fondées pour ouvrir une enquête sur le trafic de viande de baleine. Elle sera de courte durée. Sujet trop sensible ? Quoi qu'il en soit, pour des raisons encore inconnues, le Procureur ne mènera aucune enquête.

©Greenpeace ***Le colis Seino Transport remis aux autorités***

Le 20 juin 2008. Les locaux de Greenpeace Japon ainsi que les maisons de quatre employés sont fouillées par quarante policiers. L'arrestation largement médiatisée n'a que pour but de compromettre la réputation de Greenpeace, dont les militants sont présentés comme des *« éco-terroristes »*. Junichi Sato et Toru Suzuki, deux des militants de Greenpeace Japon sont arrêtés et placés en garde à vue pendant 26 jours, dont 23 sans savoir les faits qui leur étaient reprochés. C'est la durée maximale de détention sans inculpation selon la loi nippone. Durant leur séjour, ils sont questionnés quotidiennement pendant 10 heures, attachés à une chaise. On leur refuse le droit de voir un avocat et les interrogatoires ne sont pas enregistrés. Au final, les chefs d'inculpation retenus contre les 2 hommes sont : le vol et l'atteinte aux biens d'autrui.

Ces pratiques, courantes au Japon, ont déjà fait l'objet à plusieurs reprises de vives critiques de la part du Comité des droits de l'homme des Nations Unies. De même, l'organisation de défense des droits de l'homme, Amnesty International a exprimé son inquiétude dès le mois de juillet 2008 : *« Nous craignons que leur arrestation, les charges retenues contre eux et les raids de la police dans les bureaux de Greenpeace et au domicile de cinq membres de son personnel n'aient eu pour objectif d'intimider les militants et les organisations non gouvernementales»* et a lancé un appel au Premier ministre japonais, resté jusqu'à présent sourd à la pression internationale et aux quelques 250 000 signatures en faveur des deux militants japonais.

« Nous demandons au Premier ministre japonais de faire savoir clairement aux défenseurs des droits humains, aux militants écologistes comme Junichi Sato et Toru Suzuki et aux organisations telles que Greenpeace, que l'État, et en particulier la justice, respectera leur droit à mener des activités pacifiques sans être intimidés ni harcelés.»

En décembre dernier, le Comité des droits de l'homme des Nations Unies a appelé le la Japon à *« abroger toutes les restrictions démesurées concernant la liberté*

Greenpeace France - 22, rue des Rasselins, 75020 Paris - Tel. 01 44 64 02 02 - Fax : 01 44 64 02 00 - **www.greenpeace.fr**

d'expression et d'information ainsi que les lois abusives de la police japonaise pour harceler les activistes critiquant la politique du gouvernement».

Tradition japonaise

En réponse aux accusations de Greenpeace, Kyodo Senpaku, la firme propriétaire de la flotte baleinière nippone *Nisshin Maru*, se défend en affirmant que tous les employés reçoivent traditionnellement des morceaux de viande en guise de « souvenirs ». Il s'agirait d'une récompense pour le travail fourni pendant la période de chasse à la baleine. Ils s'appuient également sur le fait que la viande est achetée légalement à l' ICR (Institut de recherche des cétacés).

Selon le témoignage d'un membre de l'équipage (corroboré par d'autres), environ 120 à 130 membres sur un total de 150 à bord du *Nisshin Maru* ramène chacun pour leur « consommation » personnelle entre 200 à 300 kg d'*unesu. « Ces kilos de viande ne figurent pas sur les registres de production »* d'après ce même témoin.

Cette pratique connue mais officieuse en vigueur depuis des décennies soulève de nombreuses interrogations. *« Si depuis 20 ans, dix kilos de viande est attribué à chaque membre de l'équipage, combien de baleine ont été ainsi tuées en guise souvenirs ? »* questionne Toru Suzuki.

L'affaire connaît un retentissement auquel les autorités japonaises ne s'attendaient pas. L'influent journal *Asahi Shimbum* juge l'explication de Kyodo Senpaku « tirée par les cheveux » et demande une enquête approfondie. De son côté, invoquant le droit à la liberté d'information, Greenpeace réclame les factures prouvant l'achat de viande de baleine entre Kyodo Senpaku et l'ICR. Bien que des documents aient été fournis, la plupart étaient entièrement rayés de noir et ne contenaient aucune information lisible ou pertinente.

©Greenpeace ***Unesu extrait du colis***

La recherche baleinière mise en cause

En trame de fond, c'est la recherche baleinière qui est mise en cause dans cette affaire et notamment l'ICR. Cet institut de recherche bénéficie d'un programme de recherche létale subventionné par l'Etat en dépit des critiques internationales. Ce programme subventionné coûte en réalité 500 millions de yens, soit 3,9 millions d'euros par an aux contribuables.

Au Japon, la chasse à la baleine est officiellement autorisée sous couvert de recherche scientifique. *« Le programme de recherche baleinière est financé par l'argent des contribuables, ils sont donc en droit de savoir à qui profite réellement leur argent »* commente Junichi Sato. « *Ce programme a déjà fait l'objet de critiques internationales pour son manque de crédibilité scientifique. Il est maintenant au coeur d'un scandale de corruption. Il est temps que ce programme soit arrêté et que l'argent public soit investi dans des projets plus louables* » conclut Sato.

La Commission baleinière internationale (CBI) a adopté en 1986 un moratoire international sur la chasse commerciale aux baleines. Mais les baleiniers japonais poursuivent leur activité en s'appuyant sur une clause autorisant des prises à des fins scientifiques. Un procédé dénoncé par les pays opposés à la chasse, les écologistes et les scientifiques.

Greenpeace France - 22, rue des Rasselins, 75020 Paris - Tel. 01 44 64 02 02 - Fax : 01 44 64 02 00 - **www.greenpeace.fr**

Au cours de l'enquête, Greenpeace a été contacté par un informateur impliqué dans les opérations de détournement. Il détenait des informations sur le programme de recherche baleinière. La crédibilité de ses allégations a été corroborée par d'autres témoins et par l'investigation qu'a mené Greenpeace.

Ses allégations portent sur quatre points précis :

1. Les membres de l'équipage se réservent une grosse part de morceaux de choix de viande de baleine dans du sel. C'est un « secret ouvert » à bord qui existe depuis des décennies.
2. Après le dépècement, le reste de la viande est rejetée à la mer pour ne pas alourdir la capacité de congélation à bord du *Nisshin Maru* durant les opérations de chasse à la baleine.
3. Pour remplir les quotas en augmentation du programme scientifique de recherche JAPRA II, les baleines étaient ciblées et non pas chassées au hasard comme le règlement scientifique le stipule.
4. Les conditions de travail à bord du *Nisshin Maru* se sont détériorées depuis que la demande de prises de baleines a augmenté.

©Greenpeace

L'enquête de Greenpeace durant les quatre mois s'est surtout concentre sur la première allégation: le vol de viande de baleine à grand échelle.

« Vous appelez ça de la recherche ? »

Le procès : Le droit à la liberté d'expression

En prouvant qu'il existe donc bien un détournement de viande de baleine, les avocats de la défense souhaitent ainsi prouver que les investigations des militants de Greenpeace étaient donc légitimes sur plusieurs points.

1) Les deux accusés n'ont jamais contesté les faits qui leur sont reprochés. Les avocats de la défense comptent mettre en lumière le trafic de viande à grande échelle que les militants de Greenpeace ont découverts, démontrant ainsi que le véritable délit est le trafic en lui-même.

2) Les faits reprochés aux deux accusés ne constituent pas un crime selon la loi japonaise en vigueur. « L'atteinte aux biens d'autrui » ne peut être valable dans ce cas puisque la caisse subtilisée a été remise aux autorités avant même qu'il y ait eu plainte pour vol. Les accusés n'ont donc pas « volé » la caisse pour se l'approprier.

3) Selon le Pacte international relatifs aux droits civils et politiques, (traité principal de la Déclaration universelle des droits de l'Homme), ratifié par le Japon, les accusés exerçaient donc leur droit à la liberté d'information - qui inclut la liberté de « chercher » et de « recevoir » l'information –
La défense veut mettre en lumière le fait que Greenpeace n'avait pour but que de provoquer un débat public sur la recherche baleinière scientifique. De plus, elle rappelle aussi que les tribunaux internationaux ont reconnu la liberté d'expression des ONG comme légitime et indispensable afin que ce soit garantie leur rôle de « garde fou » dans les sociétés démocratiques.

Greenpeace France - 22, rue des Rasselins, 75020 Paris - Tel. 01 44 64 02 02 - Fax : 01 44 64 02 00 - **www.greenpeace.fr**

Note de synthèse – mars 2009

Greenpeace demande à la justice nippone:

1. Une enquête publique, immédiate et approfondie sur le trafic de la viande
2. Le non-renouvellement de la licence à la société Kyodo Senpaku.
3. La révocation du permis de recherche de l'ICR.
4. L'arrêt des subventions destinées à l'ICR.

Télécharger le rapport complet de Greenpeace (en Anglais)
« Le scandale de la viande de baleine illégale au Japon »

Greenpeace France - 22, rue des Rasselins, 75020 Paris - Tel. 01 44 64 02 02 - Fax : 01 44 64 02 00 - **www.greenpeace.fr**